

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Séance du 31 janvier 2019

Le **31 janvier 2019 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des conférences du Mont-Dore, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : **17 janvier 2019**

Nombre de conseillers : En exercice : **30** – Présents : **5** – Votants : **8**

Présents : Gérard BRUGIERE, Président, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Jean-François DUBOURG, Sébastien GOUTTEBEL.

Excusés : Michel BABUT, Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Stéphane CREGUT, Elisabeth CROZET, Pierre MARLET, Jacques PERRON, Amandine RANC, Annick RIBAL, Daniel ROUX, Henri VALETTE.

Absents : Julien BRETON, Christophe CHALANCHE, Michel CLECH, Frédéric ECHAVIDRE, Jean-Michel FALGOUX, Lionel GAY, Etienne GUICHARD, Johan JACLARD, Jocelyne MANSANA, Loïc MESURE, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS, Patrick SEBY, Patricia VERGNOL.

Pouvoirs : Éric BRUT à Gérard BRUGIERE – Pierre MOINS à Sébastien GOUTTEBEL – Amandine RANC à Nicole BARGAIN.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

Après appel nominal des présents, M. le Président constate l'absence de plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration en exercice.

En application de l'article 6 des statuts de l'Office de Tourisme, disposant que « *le Conseil d'Administration peut valablement délibérer dès lors qu'il réunit la moitié de ses membres au moins présents physiquement* », M. le Président déclare que le Conseil d'Administration se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer faute de quorum.

Il renvoie la séance au mercredi 6 février 2019 à 14h30 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux administrateurs avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Compte-rendu affiché le 1^{er} février 2019